

CONSEIL MUNICIPAL RÉUNION DU 16 JUILLET 2025

PRÉSENTS : B.GOUZIN. J.L.RANDON. R.POUJOL. E.PONS. M.DIAW. R.ALLEXANT

ABSENTS : C.MACIAS-ADICEOM (pouvoir à M.DIAW). A.GOBERT. B.BAUTOU.
C.CHAUVITEAU. M.RIEUTORD.

1. COMPOSITION DU FUTUR CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Maire présente la délibération du futur Conseil Communautaire du 19/05/2025 relative à la répartition des sièges du futur Conseil Communautaire de la Vallée de l'Hérault. Il précise que la répartition établie sur la base de l'accord local soit 51 sièges est conforme à la répartition actuelle. La répartition de droit commun reviendrait à attribuer davantage de sièges aux communes les plus importantes démographiquement.

Cet accord doit être formalisé par l'accord des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population ou de la moitié au moins des conseils municipaux représentant plus des deux tiers de celle-ci.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal se prononce favorablement et approuve la répartition des sièges établis sur la base de l'accord local.

2. COMPETENCE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire informe le conseil de la proposition faite par Hérault Energies d'exercer la compétence d'éclairage public dans sa totalité (travaux, maintenance et exploitation).

Après réflexion, le conseil autorise le Maire à confirmer à Hérault Energies l'intérêt porté par la commune à ce transfert de compétences.

La position définitive de la commune sera confirmée avant le 1^{er} novembre 2025 pour mise en œuvre soit le 01/01/2026 soit le 01/01/2027.

3. DENOMINATION DU LOTISSEMENT RUE DES CAPRIERS

Le conseil à l'unanimité des membres présents valide la proposition de Mme JULIEN de dénommer le lotissement « le Clos Georgette » 8 rue des Capriers (7 lots).

4. ADHESION A LA MISSION SECRETAIRE DE MAIRIE

Le Centre de Gestion a décidé de créer une mission : « secrétaire de mairie itinérante » afin de répondre aux besoins de recrutement sur ce métier (remplacement, missions temporaires....).

La prestation fournie par le CGD34 serait facturée comme suit :

- A la journée 260 euros
- A la demi-journée 150 euros

La convention à signer avec les communes intéressées prendrait effet à la date de signature pour un an renouvelable tacitement dans une durée maximale de 4 ans.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, autorise le maire à signer cette convention.

5. RAPPORT RPQS SYNDICAT CENTRE HERAULT

Le rapport annuel de l'année 2024 est présenté aux membres du conseil.

6. QUESTIONS DIVERSES

- TADAM : un service de transport à la demande accessible à tous. Pratique pour se rendre à Gignac ou St André 0805 60 81 00.
- Vigilance canicule : rappel des règles de prudence.
- Etat des ressources : bon niveau du puit des Carons qui alimente Jonquières.
- Envoi prochain d'une lettre aux riverains du ruisseau de l'Argenteille, Arboras et Font du loup : obligation d'entretenir les berges.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 00.